

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 22 février 2023, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 16 février 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Sylvain DUPLAY - Jocelyne PIZOT-GAGNAL – Julien BONNETON – Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM. Ludivine VIOLOT - Eric GALLOT - Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE

PROCURATIONS : Mme Ludivine VIOLOT à Mme Mireille GILBERTAS
M. Eric GALLOT à M. Xavier MULLER
Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON à Mme Martine NEDELEC
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON
Mme Sarah VALLUCHE à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

ENVIRONNEMENT : RAPPORT SUR LES PERFORMANCES ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DE SAINT-ETIENNE METROPOLE 2021

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2022, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Saint-Etienne Métropole a examiné les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS) de Métropole relatifs à l'année 2021. Ces rapports ont été présentés en Conseil Métropolitain le 08 décembre 2022.

Le rapport annuel ainsi qu'une fiche récapitulative de l'activité pour chaque service sur le périmètre de la commune sont joints à la présente.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1413-1, D2224-3 et D2224-5,

Vu le rapport annuel,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport sur les performances et la qualité du service de l'assainissement collectif et non-collectif de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 23 février 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,


Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.